



Résolutions du Conseil du 14 mai 2013

Le Conseil,

- Apporte des modifications au statut pécuniaire, au règlement de travail et au règlement de recrutement et avancement du personnel communal
- Autorise l'occupation partielle de l'aire de jeu et de loisirs du CRPR Marconi
- Approuve :
 - la convention de mise à disposition à Atrium de la partie « Brasserie et Prieuré » de l'Abbaye de Forest
 - le cahier spécial des charges et le mode de passation ayant pour objet l'accompagnement du projet « Corridor Ecologique »
 - la convention de subventionnement de l'ASBL AISF
 - la convention de participation dans le cadre de la Maison de l'Emploi
- Adopte
 - le projet de transaction relatif au paiement des primes d'assurances à la S.A. Ethias
 - Le mode de passation pour le marché relatif aux emprunts d'investissements prévus
- Emet un avis favorable à l'approbation du compte 2012 de la Fabrique de l'Eglise Saint-Curé d'Ars
- Prend acte des décisions du collège Echevinal quant à :
 - La fourniture d'un chauffe-eau électrique pour l'école 6
 - Le programme 2013 du marché aménagements de sécurité –marquages
 - Le remplacement d'un châssis et d'un volet à la Justice de paix
 - Les mesures d'urgence de démolition partielle et de stabilisation du Bâtiment sis 194 avenue Kersbeek
 - Le mode de passation du marché « petits aménagements de sécurité, de carrefour et de dispositifs ralentisseurs »
 - La révision de l'approbation des avenants 1 et 2 du marché « rénovation des façades de l'école 9 »
- Engage la dépense et autorise le paiement du solde à Hydrobru pour les frais avancés pour l'asphaltage des voiries dans la rue Marguerite Bervoets
- Approuve les conditions des marchés
 - De remise en état de l'asphaltage des voiries communales
 - D'abattage et élagage en voirie et dans les parcs
- ratifie le règlement organique de l'organe de gestion de la bibliothèque néerlandophone
- déclare la vacance de postes pour des nominations à titre définitif pour l'école « De Puzzel »

- Entend les interpellations de Monsieur Hacken concernant le partenariat avec la commune de Jerada et le projet régional « Fix my street » et de Madame Gelas concernant les horodateurs sur le territoire de Forest et le plan régional de stationnement
- Désigne plusieurs mandats
- Admet 3 agents à la retraite
- Accorde 1 pension de survie
- Met 1 agent en disponibilité
- Nomme 7 agents à titre définitif